

Semaine du Développement Durable

NE JETONS PLUS LES PILES A LA POUBELLE !

**Plus de 2 millions de collecteurs individuels
pour piles usagées distribués gratuitement
par 11 enseignes de la grande distribution**



Cette opération, menée à partir du 29 mai prochain par l'éco-organisme COREPILE*, a pour objectif de sensibiliser les consommateurs à la collecte et au recyclage des piles et accumulateurs usagés.

*COREPILE récupère et valorise les piles et les accumulateurs mis sur le marché par ses adhérents. Ils sont 67 et représentent près de 70% du marché total de la pile en France.

UNE OPÉRATION NATIONALE

2 797 magasins participent à l'opération, répartis sur toute la France. Les consommateurs pourront se procurer le collecteur à l'accueil ou aux caisses des 11 enseignes suivantes: **Atac, Auchan, Carrefour, Casino et Géant Casino, Champion, Cora, Match, Métro, Monoprix et Promocash.**

UN COLLECTEUR MALIN ET UTILE

Réalisé en carton recyclé, ce cube vert de 10x10 cm peut aisément contenir **40 piles et/ou petits accumulateurs usagés**. Une fois rempli, il suffit d'aller le vider dans une borne de collecte adaptée, et de le rapporter ensuite chez soi, car il sert plusieurs fois.

72% DES MENAGES CONNAISSENT UN POINT DE COLLECTE PROCHE DE LEUR DOMICILE¹

Les enseignes ont fait beaucoup d'efforts ces dernières années pour développer et renforcer la visibilité de leurs bornes de collecte. **Les hypers et supermarchés sont les points de collecte les plus connus des consommateurs.**

Le réseau de collecte COREPILE compte plus de 20 000 points de collecte. En plus des magasins des enseignes, il est possible de déposer ses piles usagées dans les déchetteries, chez les commerçants de proximité, dans les magasins spécialisés (jouets, jardinerie, bricolages etc...), et dans certains lieux publics équipés de bornes de collecte.

LE BON GESTE DE TRI

Le principal frein à la collecte des piles est le manque d'équipement à domicile². Garder ses piles chez soi pour ensuite les rapporter dans un lieu de collecte n'est pas encore un réflexe pour tous les français. Pour **aider l'éco-citoyen dans son geste de tri**, COREPILE a distribué, depuis un peu plus de 3 ans, près de 11.000.000 de collecteurs individuels. Les résultats de ces actions de proximité sont porteurs : **COREPILE a observé un meilleur taux de collecte par habitant** dans les régions et départements qui ont bénéficié de ces distributions.

^{1,2} : Etude TNS Sofres de janvier 2005, consultable sur corepile.fr

POURQUOI RÉCUPÉRER ET RECYCLER LES PILES ET ACCUMULATEURS USAGÉS ?

. Parce que même si seulement 10% des piles vendues aujourd'hui contiennent des métaux lourds, ces produits ne doivent pas être incinérés avec les ordures ménagères.

. Parce que une fois recyclés, les piles et accumulateurs permettent de **revaloriser des matières premières très utiles à l'industrie, et une économie de ressources naturelles** rares (zinc, fer et manganèse).

Il est donc **très important que le consommateur rapporte ses piles** et accumulateurs usagés dans les points de collecte, car c'est le seul moyen de les traiter correctement : une fois collectés, les produits sont acheminés sur des plateformes de stockage, puis dirigés vers les centres de tri avant recyclage. **Toutes les piles collectées sont recyclées.**

LE DEVENIR DES MATIÈRES VALORISÉES

La valorisation des piles salines et alcalines (sans mercure ni cadmium), qui représentent aujourd'hui près de 90% des ventes, permet d'obtenir : du ferromanganèse, qui servira dans la fabrication d'aciers inoxydables ; de l'oxyde de zinc, qui pourra notamment servir à la fabrication de nouvelles piles salines ; du laitier, qui servira principalement à la fabrication de laine de roche ou de matériau de remblai.

La valorisation des autres piles et accumulateurs, qui représente environ 10% des ventes, permet de récupérer les métaux lourds comme le mercure (revendu aux producteurs de mercure) et le cadmium (qui servira principalement à fabriquer de nouveaux accumulateurs).

UNE FILIÈRE DÉDIÉE ET MUTUALISÉE

COREPILE est une société dont les actionnaires sont les principaux fabricants et distributeurs de piles, qui représentent près de 70 % du marché de la pile et des accumulateurs portables en France. La société exerce pour ses adhérents* la responsabilité des obligations qui leur incombent au regard du décret 99-374 du 12 mai 1999, relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination.

COREPILE gère 20 sites de regroupement logistiques, 9 unités de recyclage et 4 collecteurs spécialisés dans le transport des déchets. La société est certifiée ISO 14 001, garantissant aux usagers le respect de la traçabilité de la filière, et l'assurance du recyclage des produits collectés.

* consultez la liste complète des adhérents sur www.corepile.fr



Pour tout savoir sur la filière COREPILE : www.corepile.fr

CONTACT PRESSE :

Vanessa Keusch au 01 40 36 00 59
style.com@wanadoo.fr